

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

PROJET D'AMENAGEMENT DE LA ROUTE TSHIKAPA-MBUJI MAYI SECTION TSHIKAPA – KAMUESHA ET REHABILITATION DES INFRASTRUCTURES AGRICOLES ET RURALES CONNEXES

TERMES DE REFERENCE POUR LE RECRUTEMENT

D'UN INGENIEUR EN GENIE RURAL

1. Contexte et justification

1.1 Introduction

Le Gouvernement de la République Démocratique du Congo (RDC) a obtenu des financements du Fonds Africain de Développement (FAD) pour couvrir le coût du projet d'aménagement de la route Tshikapa-Mbuji Mayi, section Tshikapa-Kamuesha (87km) et réhabilitation des infrastructures agricoles et rurales connexes, dans la province du Kasai Occidental).

L'Organe d'exécution du projet est la Cellule Infrastructures (CI) du Ministère des Infrastructures et Travaux Publics (MITP). Créée en 2004, elle assure les prérogatives de Maître d'Ouvrage Délégué pour les projets d'infrastructures routières financés par les bailleurs de fonds (BAD, Banque Mondiale, JICA, UE, BADEA et Fonds Koweïtien)

Une Unité de gestion du projet est en place au sein de la CI. Elle est composée : (i) d'un Chef de projet (Ingénieur routier) ; (ii) d'un Expert en passation des marchés et (iii) d'un Assistant Administratif et financier et (iv) d'une secrétaire à l'Unité de Gestion de Projets financés par la Banque.

1.2 Objectifs

L'objectif spécifique du projet est d'améliorer le niveau de service fourni à travers la chaîne logistique de transport sur l'axe routier Kinshasa – Kamuesha, ainsi que les conditions de vie des populations dans la zone d'influence du projet, afin de contribuer à la promotion de l'activité économique, mais également à l'aménagement du territoire, principalement le corridor Matadi – Kinshasa – Lubumbashi – Kasumbalesa – Frontière Zambie ; et sur des tronçons constituant le réseau routiers intérieur des provinces du Kasai , Occidental et du Kasai Oriental, conformément à la stratégie du Gouvernement. L'objectif sectoriel du projet est de contribuer au désenclavement des Provinces du Kwango, Kwilu (dans le Bandundu) et du Kasai, Kasai central dans le Kasai Occidental, à leur connexion à la ville province de Kinshasa et d'améliorer les conditions de vie des populations dans la zone d'influence du projet.

Son objectif spécifique est d'améliorer le niveau de service de la chaîne logistique de transport sur l'axe routier Kinshasa-Kamuesha.

Dans le cadre de ce projet, il est prévu le recrutement d'un Ingénieur en génie rural pour le suivi des activités agricoles et rurales connexes auprès de la Cellule Infrastructures.

Sous l'autorité du Coordonnateur de la Cellule Infrastructures, l'Ingénieur en génie rural fera partie de l'équipe constituant l'Unité de Gestion du Projet au sein de la CI et travaillera en étroite collaboration avec tout le personnel de cette Unité de Gestion, sous la supervision du chef de projet.

Il établira trimestriellement et annuellement un rapport de ses activités. Il contribuera de ce fait à l'élaboration des rapports d'activités de l'Unité de Gestion et de la CI. Sa performance sera évaluée régulièrement par la CI et les résultats de l'évaluation seront transmis à la Banque. Avant sa prise de fonction, il signera un contrat dont les termes et les conditions sont au préalable transmis à la BAD pour approbation.

Le mandat général du Consultant est d'apporter un appui à l'Unité de Gestion du Projet (UGP) en vue de l'accompagner, dans (i) l'élaboration des relevés de l'état des lieux des infrastructures agricoles et rurales existantes ; (ii) sa participation à la réalisation des études techniques et à leurs évaluations ; (iii) sa participation à la validation des travaux des infrastructures agricoles et rurales à réhabiliter ou à construire ; (iv) sa participation à l'élaboration des prescriptions techniques des travaux à réaliser, à l'élaboration des Dossiers d'appels d'offres et à l'évaluation des offres ; (v) à veiller au respect et à l'application des méthodes HIMO dans les dossiers d'appel d'offres et au cours de l'exécution des travaux selon l'approche HIMO conformément aux dispositions arrêtées et validées par la Direction des Voies de Desserte Agricole (DVDA) ; (vi) à participer au suivi d'exécution des contrats des travaux et services pour les infrastructures agricoles et rurales ; (vii) à l'analyse et la validation des rapports établis par le Consultant en charge du contrôle et de la surveillance des travaux susmentionnés, (iii) l'élaboration des rapports relatifs aux infrastructures agricoles et rurales connexes du projet .

2. Description des tâches (mandat)

1. Mission de l'expert

Sous l'autorité du Chef de projet, l'Ingénieur Génie rural aura pour missions de :

- Etablir les relevés de l'état des lieux des infrastructures agricoles et rurales existantes ;
- Participer à la réalisation des études techniques et à leurs évaluations ;
- Participer à la validation des travaux des infrastructures agricoles et rurales à réhabiliter ou à construire (voies de desserte agricole, marchés ruraux, quais d'accostage, centres multifonctionnels pour les femmes, aires d'abattage, centres de réinsertion pour femmes et jeunes, les adductions, forages et sources d'eau potables, les entrepôts et magasins de stockage des produits agricoles) ;
- Valider les différents plans et avant-métrés des ouvrages à réaliser ;

- Participer à l'estimation des coûts des travaux d'infrastructures rurales suivant chaque site ;
- Participer à l'élaboration des prescriptions techniques des travaux à réaliser, à l'élaboration des Dossiers d'appels d'offres et à l'évaluation des offres ;
- Participer à l'élaboration des termes de référence, des Demandes de Propositions, la sélection du bureau de contrôle et surveillance des travaux d'infrastructures rurales, des consultants pour l'animation rurale, la sensibilisation, la formation, l'organisation des bénéficiaires avec les services des MINADR, MINENV, MINGENRE, MINAS, ONGD, la formation et l'équipement des comités de gestion des infrastructures communautaires, ainsi qu' à la sensibilisation à la sécurité routière, à l'environnement et au VIH/SIDA et à la formation pour les CLERS, l'élaboration des manuels et la formation des chefs d'équipes des travaux HIMO en collaboration avec la Direction des Voies de Dessertes Agricoles (DVDA) ;
- Veiller au respect et à l'application des normes HIMO dans les dossiers d'appel d'offres et au cours de l'exécution des travaux selon l'approche HIMO ;
- Participer à l'élaboration des Plan de Travail et Budget Annuel, du Plan de passation des marchés, des rapports d'avancement et techniques du projet ;
- participer à la préparation et accompagner les missions de supervision et de suivi de la Banque et des audits techniques du projet;
- Participer au suivi d'exécution des contrats des travaux et services pour les infrastructures rurales ;
- Participer à la réception des ouvrages et infrastructures rurales réalisées suivant les normes en vigueur ;
- Prendre en main tout autre dossier qui lui sera affecté par le Chef de Projet, en cohérence avec son profil et ses missions.

2. Rapports

L'expert établira à la fin de chaque trimestre un rapport de ses activités. Il contribuera de ce fait à l'élaboration du rapport d'activités trimestrielles et annuelles du projet et, par conséquent, à celui de la Cellule Infrastructures.

Ce rapport fera le point de toutes les activités menées au niveau de la Cellule pendant la période concernée. Ledit rapport fera ressortir les forces et faiblesses des résultats atteints et présentera des recommandations pour l'amélioration de ces résultats.

Ce rapport est dû, au plus tard deux (2) semaines après la fin du trimestre considéré.

3. Profil de l'expert

L'Ingénieur en Génie rural est un expert de bon niveau disposant des compétences suivantes :

L'Ingénieur Rural devra satisfaire aux critères ci-dessous :

- Formation : Ingénieur (Minimum Bac +5) Génie Civil, Génie Rural, BTP ou équivalent ;
- Expérience professionnelle d'au moins dix (10) ans dans le domaine des infrastructures agricoles et/ou rurales dont les voies de dessertes agricoles;
- Expérience pratique d'au moins cinq ans (5), dans les études techniques et architecturales ; le contrôle/surveillance des travaux de réhabilitation/construction des infrastructures agricoles et /ou rurales, y compris les voies de desserte agricoles

- Avoir participé à au moins cinq (5) études (conception, calcul de structures etc.), ou de missions de contrôle/surveillance des travaux d'infrastructures agricoles/rurales;
- Avoir une expérience pertinente en matière de construction, réhabilitation, des infrastructures agricoles/rurales et entretien de voies de dessertes agricoles ;
- Avoir une expérience dans la conception et la réalisation de petits ouvrages hydrauliques ;
- Avoir une expérience des travaux routiers par HIMO ;
- Avoir une expérience pertinente dans la formation et l'organisation des bénéficiaires des projets d'infrastructures serait un atout;
- Une bonne maîtrise de l'outil informatique, notamment le logiciel Microsoft (Word, Excel...) et des dessins assistés à l'ordinateur (Autocad, COVADIS, Punch Pro ou similaire) constitue un atout.

4. Calendrier et durée de la mission

Le démarrage de la mission est prévu à Mai 2016 au plus tard, pour une durée de 24 mois, renouvelable si les prestations du consultant sont jugées satisfaisantes par la Coordination de la CI. Le contrat sera soumis à une période probatoire de 3 mois.

5. Lieu de la mission

La mission est prévue à la Cellule Infrastructures du Ministère des Infrastructures et Travaux Publics à Kinshasa, en République Démocratique du Congo ou à tout autre endroit que pourra indiquer la Cellule Infrastructures. Des missions ponctuelles sont prévues sur le site du projet.